



« MANCHE 9 »

LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE PARTICIPE AU PROGRAMME NATIONAL « PETITES VILLES DE DEMAIN » AUX CÔTÉS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR ACCOMPAGNER LA REVITALISATION DES 37 VILLES MANCHOISES LAURÉATES DU PROGRAMME

Le M9 ou « Manche 9 » s'est tenu vendredi 19 février à Percy-en-Normandie, sur le territoire de Villedieu Intercom. Sur place, Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche et les huit Présidents des intercommunalités manchoises se sont réunis à pour une matinée de travail. À cette occasion, Céline Senmartin, la directrice régionale de la Banque des Territoires et le Président du conseil départemental de la Manche ont signé en présence de Gérard Gavory, Préfet de la Manche une convention de partenariat concernant le programme national « Petites Villes de Demain » qui a pour objectif la redynamisation des petites villes rurales. Via cet accord, le Département apportera aux villes bénéficiaires du programme Petites villes de Demain les cofinancements proposés par la Banque des Territoires pour leurs études stratégiques, pré-opérationnelles ou thématiques.



De gauche à droite (dans le fond) : Stéphane Sorre, Président de Granville Terre et Mer, Jean-Claude Colombel, Président de la communauté de communes de la Baie du Cotentin, Henri Lemoigne, Président de la communauté de communes Côte Ouest Centre-Manche, Fabrice Lemazurier, Président de Saint-Lô Agglo, Jacky Bidot, Président de Coutances Mer et Bocage, David Margueritte, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, David Nicolas, Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie et Charly Varin, Président de Villedieu Intercom. **Devant :** Gérard Gavory, Préfet de la Manche, Céline Senmartin, Directrice régionale de la Banque des Territoires et Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche.

LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Annoncé dans le cadre de l'Agenda Rural, Petites villes de demain (« PVD ») est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales, de moins de 20 000 habitants, présentant des signes de vulnérabilité. Nouvel instrument contribuant au Plan de relance, ce programme piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Petites Villes de Demain s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années, avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. C'est un dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, et qui a vocation à être encouragé par les conseils départementaux et régionaux.

Dans la Manche, 37 communes ont été sélectionnées pour participer à ce programme, sur proposition de chaque intercommunalité.

UNE MOBILISATION APPUYÉE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

La direction régionale Normandie de la Banque des Territoires, composée d'équipes mobiles et implantée à Caen et à Rouen, est au service des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et de professions juridiques. Au plan national, la Banque des Territoires mobilisera d'ici à 2026 en appui du programme petites villes de demain 200 M€ de crédits d'ingénierie (dont 85 M€ sous formes de cofinancement d'ingénierie, 45 M€ sous forme de financement des chefs de projets et 70 M€ sous formes d'assistance

technique). Elle mobilisera également sa gamme de prêts de long terme, et tout particulièrement son nouveau prêt Renouvellement Urbain -Petites villes de demain dédiées aux collectivités lauréates ainsi qu'une enveloppe de 100 M€ d'investissements en fonds propres. Dans le cadre du plan de relance, la Banque des Territoires propose également des mesures exceptionnelles de soutien pour le commerce de centre-ville des territoires lauréats (cofinancement de postes de managers de commerce de centre-ville, de solution de commerce digital, diagnostics de l'impact de la crise économique et sanitaire sur le commerce de centre-ville...)

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE, AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Ce programme s'appuie sur les ressources et compétences proposées par les partenaires du programme. Pour la Manche, il va s'appuyer sur la politique territoriale mise en place par le Département et notamment les Contrats de Pôles de Services dont les objectifs recourent les critères du programme national « Petites villes de demain ». Les Contrats de Pôles de Services concernent 65 communes centres-bourgs, auxquelles le Département apporte à la fois une aide en ingénierie et financière en investissement pour des projets de revitalisation du territoire, en terme d'attractivité ou de développement de l'offre de services présente sur le territoire. Les fonds mobilisés en ingénierie (1,2 million d'euros sur 6 ans) viendront compléter le dispositif de la Banque des Territoires.

LES CONTRATS DE PÔLES DE SERVICES

Les Contrats de Pôles de Services mis en place par le Département sont signés pour une durée de quatre ans et s'articulent autour de trois objectifs : l'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie (50% de l'enveloppe), le développement de l'offre de services (40% de l'enveloppe) et la réalisation d'actions de cohésion sociale (10% de l'enveloppe). La commune définit le taux d'intervention, compris entre 10% et 40%, validé par le Département de la Manche. Pour chaque commune, le conseil départemental a déterminé une enveloppe

globale pour quatre années, calculée sur une base de 200 € par habitant (population en résidence principale), avec un seuil de 300 000 € et un plafond de 800 000 €. À noter que dans sa volonté de soutien aux communes nouvelles, le conseil départemental applique le ratio de 200 € par habitant, jusqu'à hauteur de 960 000 €.

LE PARTENARIAT ENTRE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Dans le cadre de ce partenariat, le conseil départemental de la Manche s'engage à accueillir et conseiller chacune des villes et intercommunalités lauréates du programme « Petites villes de demain » dans l'accès aux dispositifs d'accompagnement en ingénierie.

Par ce partenariat, la Banque des Territoires va déléguer l'instruction et le versement de ses crédits d'ingénierie en co-financement

d'études au Département de la Manche (comme le co-financement de diagnostics socio-économiques et urbains, d'études stratégiques, d'études d'opportunité et de faisabilité, études de marché, structuration juridico-financière de projet...). Le montant maximal du financement apporté par la Banque des Territoires au co-financement d'études est fixé à 50% du coût réel de l'étude.

Pour la Banque des Territoires, cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et de son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Le partenariat est signé pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois. Chaque territoire lauréat se verra doté d'une aide maximale de 85 000€ sur la durée totale du programme.

A propos de la Banque des Territoires :

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

CONTACTS PRESSE CD50

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr

CONTACT PRESSE BANQUE DES TERRITOIRES NORMANDIE

Fanny Thomas
02 35 15 65 06 – 07 85 90 84 96
fanny.thomas@caissedesdepots.fr